

## CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE ORDINAIRE DU 25 JANVIER 2017

#### Compte-rendu de la séance

##### Nombre de conseillers

- en exercice	15
- présents	11
- absents	4
- votants	11

L'an deux mil seize, le mercredi 25 janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de BLAINVILLE-CREVON, légalement convoqué le 17 janvier, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, dans la salle habituelle de ses délibérations, sous la présidence de M. DUPRESSOIR, Maire.

##### Date de la convocation

17 janvier 2017

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

**Présents :** M. DUPRESSOIR, Maire  
M.PICARD, Mmes CHEVALIER, SERANO, M. PEYSSY, Adjoints.  
MMs REBISCHUNG, LUCAS, Mmes BECQUART, VIGER, TRIBOUILLARD, M. ROUSSEL.

**Absents :** MMs BENET, DENIS, Mme LAGNEL, M. DECORDE.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

Mme CHEVALIER est nommée Secrétaire de séance

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la précédente séance à l'approbation du Conseil et demande l'ajout de deux points point à l'ordre du jour : Arrêt du projet de PLU et achat de panneaux et barrières de sécurité.

L'ordre du jour comporte les points suivants :

- 1) Election des Délégués Communautaires
- 2) Dissolution du Syndicat des Collèges de Darnétal
- 3) Projet de Micro-Crèche
- 4) Création d'une défense incendie aux abords de l'école
- 5) Création d'un local de stockage à la salle des sports
- 6) Arrêt du projet de PLU
- 7) Poursuite de la procédure d'élaboration du PLU par la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin
- 8) Achat de panneaux et barrières de sécurité
- 9) Urbanisme
- 10) Affaires courantes

##### **Point n° 1 de l'ordre du jour : Election des Délégués Communautaires**

Le Maire informe le Conseil que les listes présentées pour cette élection ne peuvent être composées que de Conseillers communautaires en fonction avant l'évolution de périmètre.

Une seule liste composée de M. DUPRESSOIR Jean-Bernard et Mme SERNAO Perrine est présentée au vote.

M. DUPRESSOIR et Mme SERANO sont élus à l'unanimité des membres présents (11 pour) comme Délégués Communautaires à la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin.

### **Point n° 2 de l'ordre du jour : Dissolution du Syndicat des Collèges de Darnétal**

M. REBISCHUNG fait part au conseil de la dissolution du Syndicat intercommunal de gestion des Collèges de Darnétal à compter du 31 décembre 2016.

Le syndicat a fixé la répartition de l'actif et du passif entre les communes membres en s'inspirant de la clé de répartition initialement prévue dans les statuts soit au prorata de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Le montant du remboursement de l'excédent revenant à la commune de Blainville-Crevon s'élève à 2 301.91 €.

Suite à cette dissolution, les communes membres ont décidé de créer une nouvelle association intercommunale afin de poursuivre les missions engagées.

Les participations des communes devraient rester inchangées.

Les Délégués de la commune restent les mêmes pour siéger à cette nouvelle association intercommunale à savoir :

- Délégués titulaires : M. REBISHUNG Gilles  
M. PEYSSY Gérard
- Délégués suppléants : Mme TRIBOUILLARD Catherine  
M. DENIS Vincent

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité valide :

- La dissolution du syndicat par Madame la Préfète avec effet au 31 décembre 2016
- La création d'une nouvelle association intercommunale
- La nomination des Délégués titulaires et suppléants

### **Point n° 3 de l'ordre du jour : Projet de Micro-Crèche**

Le Maire informe le Conseil qu'une subvention de 150 000 € a été acceptée par les services de la CAF pour la réalisation du projet de Micro-Crèche et que le coût estimatif des travaux pourrait s'élever à 350 000 €.

Le Conseil à l'unanimité autorise la poursuite du projet, à lancer la procédure d'appel d'offres dès le retour du Permis de Construire et à inscrire la dépense au Budget Primitif 2017.

### **Point n° 4 de l'ordre du jour : Création d'une défense incendie aux abords de l'école**

Le Maire fait part au Conseil de la nécessité de créer une réserve incendie de type bache souple de 120 m3 pour la défense incendie de l'école et de la cantine scolaire.

Des devis ont été demandés et ce type d'aménagement de sécurité peut bénéficier d'une subvention au titre de la DETR.

Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2017 et à inscrire cette dépense au Budget Primitif 2017.

### **Point n° 5 de l'ordre du jour : Création d'un local de stockage à la salle des sports**

Le Maire informe le Conseil qu'il a fait appel à M. CARRE Christian, Architecte, afin de réaliser les plans pour la création d'un local de stockage à la salle des fêtes.

Un Permis de construire a été transmis aux services de l'Etat et dès réception de ce dernier, une procédure d'appel d'offres sera lancée.

Le Conseil à l'unanimité autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres dès le retour du Permis de Construire et à inscrire la dépense pour ces travaux au Budget Primitif 2017.

### **Point n° 6 de l'ordre du jour : Arrêt du projet de PLU**

Le Maire précise au Conseil que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin a pris la compétence pour les PLU et les documents d'urbanisme en tenant lieu.

Etant donné l'avancement de la procédure d'élaboration du PLU de la commune, le Maire souhaite prendre une délibération de principe afin d'arrêter le projet de PLU.

#### **Vu :**

- Le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.151-1 et suivants, L.103-2 et suivants.
- la délibération en date du 16 Septembre 2005 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme,
- le débat effectué au sein du conseil municipal le 21 Décembre 2012 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables,
- la concertation publique qui s'est déroulée dans les conditions suivantes :
  - documents de travail disponibles en mairie aux différentes étapes,
  - mise à disposition d'un registre en mairie,
  - information dans le bulletin municipal, les journaux locaux,
  - organisation de deux réunions publiques, l'une à l'issue du diagnostic, PADD et la seconde avant l'arrêt du projet :
    - le 19 Décembre 2012 et le 19 Décembre 2016,
- la concertation a donné lieu au bilan qui suit :
  - aucune demande n'a été formulée sur le registre de concertation,
  - les remarques ou interrogations formulées lors des réunions publiques n'ont pas modifié le projet de PLU.
- le projet de plan local d'urbanisme et notamment :
  - . le rapport de présentation,
  - . le projet d'aménagement et de développement durables,
  - . les orientations d'aménagement et de programmation,
  - . le règlement écrit et graphique,
  - . les annexes,

#### **Après en avoir délibéré le Conseil Municipal,**

- 1) clôt la concertation engagée pendant le déroulement des études,
- 2) **arrête** le projet de plan local d'urbanisme de la commune de BLAINVILLE CREVON, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- 3) précise que ce projet sera communiqué pour avis des personnes publiques associées à :
  - Monsieur le préfet de la région de Haute-Normandie, préfet de Seine-Maritime,
  - Monsieur le président du Conseil régional de Normandie,
  - Monsieur le président du Conseil départemental de la Seine-Maritime,

- Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie de Rouen,
- Monsieur le président de la chambre d'agriculture de la Seine-Maritime,
- Monsieur le président de la chambre de métiers de la Seine-Maritime,

4) indique que le projet sera communiqué pour avis, à leur demande :

- aux communes limitrophes,
- aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés,
- au syndicat mixte du Pays,
- au bassin versant,
- à la communauté de communes

5) ajoute que le projet sera communiqué pour avis à Monsieur le président de la chambre d'agriculture, le projet de PLU prévoyant une réduction des espaces agricoles ou forestiers.

**Point n° 7 de l'ordre du jour : Poursuite de la procédure d'élaboration du PLU en cours suite à la fusion des Communautés de Communes du Moulin d'Ecalles, du Plateau de Martainville et de Portes Nord-Ouest de Rouen**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 151-1 à 153-30 et R. 151-1 à R. 153-22 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin, qui précise que cet EPCI exerce notamment la compétence « *Plan Local d'Urbanisme, Cartes Communales et documents d'urbanisme en tenant lieu.*

Vu la Loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové, dite Loi Duflot-ALUR, et notamment son article 136 ;

Vu la Loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et notamment son article 13 ;

Considérant que l'article L. 153-9 du Code de l'Urbanisme précise que « *l'établissement public de coopération intercommunale mentionné au 1° de l'article [L. 153-8](#) peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Il se substitue de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence* ».

Considérant que la commune de BLAINVILLE CREVON a prescrit par délibération de son Conseil municipal en date du 16 Septembre 2005 l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est suffisamment avancée ;

Considérant qu'il appartient à la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin, avec l'accord de la commune de BLAINVILLE CREVON de poursuivre et d'achever cette procédure ;

Considérant que pour permettre la poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, le Conseil municipal de BLAINVILLE CREVON doit délibérer afin d'en faire la demande auprès de la Communauté de Communes et ainsi signifier son accord ;

Le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Sollicite la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin afin qu'elle poursuive et achève l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, avec le bureau d'études Espace'Urba ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- Dit qu'une copie de la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin.

### **Point n° 8 de l'ordre du jour : Achat de panneaux et barrières de sécurité**

Le Maire informe le Conseil qu'une commande de panneaux de signalisation et barrières de sécurité a été faite auprès de l'entreprise SIGNALFAST.

Afin de pouvoir régler cette facture d'investissement avant le vote définitif du Budget Primitif 2017, le Maire demande au Conseil la possibilité que cette dépense soit inscrite au prochain Budget sur l'opération 89 « Voirie ».

Le Conseil à l'unanimité décide d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2017.

### **Point n° 9 de l'ordre du jour : Urbanisme**

- PC LENORMAND : Route de la Vieux-Rue : Construction d'une maison individuelle.
- PC PHILIPPE : Rue des Pommiers : Construction d'une maison individuelle.
- PC COUVET : 19 rue des Jonquilles : Extension d'habitation avec terrasse et garage en sous-sol.
- PC Commune de Blainville-Crevon : Route de Ry : Construction d'un local de stockage à la salle des sports.

### **Point n° 10 de l'ordre du jour : Affaires courantes**

- ✓ Le Maire informe le Conseil que les spots du terrain de foot ont été remplacés et que la durée de l'éclairage du terrain de tennis a été augmentée à la demande des utilisateurs.
- ✓ Le Maire fait part au Conseil que des devis ont été demandés pour :
  - le changement des portes d'entrée de la salle des fêtes et des sports ainsi que pour le remplacement de vitres.
  - l'insonorisation de la classe de primaire qui sert à l'école de musique
  - la réalisation d'un préau à l'école
- ✓ Le Maire propose la démolition du garage accolé à la Mairie. Le Conseil valide cette proposition.
- ✓ Le Maire évoque de nouveau le problème des dépôts sauvages d'encombrants réguliers au niveau des containers de Gruchy. Un panneau rappelant la réglementation va être commandé et un arrêté municipal a été pris depuis novembre 2016. Une réflexion est engagée pour trouver une solution à ce problème.
- ✓ Le Maire informe le Conseil que M. MAUGER a déposé un Permis de construire modificatif pour les travaux qui sont déjà terminés.
- ✓ M. REBISCHUNG propose l'aménagement du chemin Bovary afin d'éviter l'ancien chemin avec les marches.
- ✓ M. LUCAS précise au conseil que le repas des aînés aura lieu le 30 avril 2017.

Pas d'auditeur ayant assisté à la réunion.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h.